

# JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Bobigny le [REDACTED]  
DEUX MILLE VINGT-DEUX,

## Composé de :

Président : [REDACTED]

Assesseurs : [REDACTED]

Assistés de Ma[REDACTED]

en présence de Ma[REDACTED]

à été appelée l'affaire

## ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et  
poursuivant

## ET

## Prévenu

[REDACTED]

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS (Toque  
N° G59),

Il est prévenu :

d'avoir à NOISY LE SEC ( SEINE SAINT DENIS ), le 14/05/2021, en tout cas  
sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription, mis en  
circulation ou fait circuler un véhicule terrestre à moteur ou une remorque muni  
d'une plaque portant un numéro d'immatriculation attribué à un autre véhicule dans  
des circonstances qui ont déterminé ou auraient pu déterminer des personnes  
pénales contre un tiers, en l'espèce [REDACTED]

[REDACTED]

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à  
l'égard de [REDACTED]

RELAXE [REDACTED] des fins de la poursuite ;

et le présent jugement, ayant été signé par le président et la greffière.